



Compte-rendu de la rencontre du 6.6.2017

*entre différents représentants du monde associatif et Richard Ferrand,
Ministre de la Cohésion des Territoires,
sur invitation de son cabinet*

Aux côtés du Ministre, étaient notamment présents :

- Jean-Benoît Albertini, Directeur de Cabinet du Ministre
- Sébastien Bécoulet, Conseiller ville et renouvellement urbain durable, logement, hébergement et inclusion
- Amaury Dumay, Chef de cabinet
- Dihal
- DHUP
- DGCS

Le ministre a dû quitter la réunion à 10 heures, laissant son directeur de cabinet terminer le dialogue avec les associations.

Le Ministre de la Cohésion des Territoires réaffirme que son ministère est pleinement responsable du logement, de l'accès au logement et à l'hébergement. Déclarant viser l'efficacité et des réponses coordonnées, il se réfère à l'engagement pris par le président de la République, lors de sa rencontre avec la Fondation Abbé Pierre à l'occasion de la publication du Rapport sur le Mal-Logement 2017, de trouver des réponses structurelles performantes, et souhaite lancer des pistes d'action en entamant un « **dialogue** approfondi et le plus simple et direct possible » avec le monde associatif. De cette rencontre doit résulter une **feuille de route**.

Le **logement d'abord** est l'axe directeur de cette démarche, qui nécessite :

- Une réduction des dispositifs d'hébergement qui resteront nécessaires pour ceux pour qui l'accès au logement direct n'est pas possible
- + 10 000 pensions de famille
- + 40 000 logements par l'intermédiation locative

- Un effort de construction de logements abordables

Le ministre veut déployer une **stratégie sur 5 ans**, claire, et coopérative - impliquant une diversité d'acteurs (collectivités territoriales, bailleurs sociaux seront aussi invités à sa table).

Il évoque l'expérimentation d'approches visant à drastiquement réduire le nombre de sans-domicile fixes, montrant que c'est possible.

Les représentants du monde associatifs sont alors invités à prendre la parole sur le thème de leur choix.

Christophe Robert, pour le Collectif des Associations Unies :

Après avoir présenté le Collectif et les grands chiffres de la pauvreté et du mal logement en France, et souligné la nécessité de réformes structurelles de l'hébergement et du logement, il rappelle que :

- Le Collectif a porté le levier du logement d'abord, selon laquelle le logement n'est pas l'aboutissement mais le support de la réinsertion, avec B. Appar (2009),
- Cette logique implique un financement et une sécurisation de tous les acteurs intervenants, puisqu'il s'agit de la transformation du secteur, de l'intervention en amont du basculement vers le mal-logement, des actions à mener face aux squats et bidonvilles, de la rénovation thermique de 500 000 logement y compris pour les plus modestes avec la loi de transition énergétique.
- Différents points-clés sont en jeu :
 - o Revalorisation de l'APL pour réduire la pauvreté et le taux d'effort des ménages
 - o GUL effective promise par le précédent quinquennat
 - o Application de l'encadrement des loyers
 - o Réalisation des objectifs fixés par la Loi égalité et citoyenneté en matière d'attribution de logements sociaux
 - o Offre de logements accessibles à très bas loyers, logements très sociaux
 - o Mobilisation du parc privé à vocation sociale
 - o Logement accompagné et pensions de famille à développer
- La métropole, les conseils départementaux, les conseils régionaux, l'Etat, les associations sont autant d'échelles et d'acteurs qui doivent coopérer plus étroitement. Enfin, il faut une loi de programmation financière claire et visible, demandée par le CAU depuis longtemps.

Florent Guéguen, pour la Fédération des Acteurs de la Solidarité et le Collectif des Associations Unies :

Souligne la persistance des difficultés pour les personnes exclues de l'hébergement, le principe de l'inconditionnalité de l'accueil se trouvant confronté à une pénurie de solutions ; la carence dans l'accompagnement des migrants (CAO, mais il s'agit de centres temporaires, à pérenniser pour éviter la reconstitution de campements indigènes). Dénonce le système d'hébergement comme encore trop souvent maltraitant pour les personnes (même si des avancées ont été obtenues avec le dernier

quinquennat), la progression « en escalier » pour des personnes qui pourraient très bien être logées et stagnent dans l'hébergement faute de solutions de logement, la situation des demandeurs d'asile sans place en CADA, autant d'éléments qui montrent le besoin d'une stratégie d'accès direct au logement stable et autonome. Les conditions de mise en place d'une telle stratégie sont :

- Augmenter la production de logements très sociaux actuellement faible par la mobilisation du parc privé et du parc social vacant et en doublant le rythme de production des PLAI ;
- Réformer l'accompagnement social dans le logement, les dispositifs actuels restant complexes dans leur financement comme dans leur organisation ;
- Recentrer l'hébergement sur ses missions subsidiaires d'accueil temporaire inconditionnel 24h/24 ;
- Une politique interministérielle;
- Une stratégie territorialisée.

Xavier de Lannoy, Président de la Fédération SOLIHA :

Souligne qu'il s'agit d'amplifier, de manière nécessairement territorialisée, les effets d'une méthode qui a fait ses preuves sur le terrain. L'accent doit donc être mis sur les moyens, notamment sur l'accompagnement social et le maintien dans le logement (y compris par la lutte contre la précarité énergétique). SOLIHA fera prochainement la demande officielle d'une loi de programmation pluriannuelle. La Fédération privilégie le maintien dans le logement et l'amélioration de l'habitat existant et souligne le besoin d'une plus forte volonté gouvernementale en ce sens.

Gilles Desrumaux, Délégué Général de l'UNAF0 :

Souligne la nécessité d'une stratégie de long terme articulant objectifs nationaux et déclinaisons territoriales claires.

Bernard Devert, Président d'Habitat Humanisme :

Confirme la nécessité d'une stratégie de long terme ; évoque l'importance du démantèlement de propriété dans la production de logements sociaux mais aussi la possibilité de favoriser l'usufruit, ainsi que la possibilité d'un partenariat d'investissement public et privé, notamment par la retraite, pour financer l'accompagnement dans le logement.

Paul Duprez, Président d'Emmaüs Solidarités :

Souligne la nécessité de comprendre l'accueil des migrants comme un enjeu durable qu'il faut cesser de gérer par des solutions provisoires, appelle à prendre acte des dispositifs qui ont fonctionné, notamment à Paris, dans certaines villes jusqu'à ce jour pour établir un plan d'action et les développer sur d'autres territoires. .

Thierry Debrand, Président de la FAPIL :

Confirme la nécessité d'un plan pluriannuel ; souligne les difficultés des départements ; évoque comme piliers pour la FAPIL :

- la mobilisation du parc privé, qui nécessite des dispositifs visibles à moyen terme ;
- la production de logements abordables, qui nécessite un programme de construction de PLAI et de maîtrise d'ouvrage d'insertion plus simple, clair et visible dans le temps ;
- l'accompagnement, qui nécessite un soutien fort aux associations.

Première réponse du ministre :

Prend acte de la volonté d'un plan territorialisé et de la nécessité d'une simplification des dispositifs existants. Il rappelle le libre choix des collectivités territoriales de s'investir sur ces thématiques, et les niveaux inégaux d'engagement, et indique que des dispositions visant à fluidifier la capacité d'initiative de chacun sans pour autant laisser de territoire délaissé seront prises.

Louis Gallois, président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité :

Suggère de s'inspirer du fonds « Zéro Chômeur » pour organiser la mobilisation « d'en bas » des différents acteurs impliqués au niveau des territoires sur la lutte contre le mal-logement, en complément des politiques nationales.

Eric Pliez, Président du SAMU Social de Paris :

Evoque un système « à bout de souffle », le problème des personnes longtemps sans domicile, pour rappeler que le logement d'abord ne doit pas viser dans un premier temps des économies, mais nécessite au contraire de prévoir un surcoût à moyen terme, dénonce le cloisonnement des politiques et l'absence des acteurs de la santé, de l'emploi, dans le dialogue entamé avec le gouvernement sur le logement d'abord. Rappelle enfin que l'hébergement restera un « filet de sécurité » pour l'intervention précoce à la rue et pour certaines situations.

Patrick Dautreline, Président de l'UNIOPSS :

Souligne l'enjeu des APL et, concernant son effet parfois déclaré inflationniste, rappelle l'absence d'analyse exhaustive allant dans ce sens sur ce sujet d'une part, et le fait qu'une grande part des aides au logement portent sur le secteur public où le risque inflationniste est nul, d'autre part. Rappelle également la spécificité du marché du logement, pour justifier le besoin d'une régulation elle aussi spécifique, et appelle à une loi de programmation lisible pour les acteurs de l'immobilier comme pour les collectivités territoriales, ainsi qu'à une vision large et collaborative.

Manuel Domergue, Directeur des Etudes, Fondation Abbé Pierre :

Evoque la nécessité de mobiliser des territoires autour de dispositifs « 0 SDF », insiste sur le fait que le logement d'abord a montré son efficacité en France, et rappelle son développement depuis plus de 30 ans à l'étranger. Souligne la nécessité d'un engagement fort de l'Etat pour la mise en place de cette politique. Rappelle les promesses électorales positives mais aussi l'absence d'objectif chiffré sur la production de logements sociaux, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre la loi Egalité et Citoyenneté. Indique que la FAP a produit un rapport sur la mobilisation du parc privé à la demande de S. Pinel et l'a remis à E. Cosse. Rappelle également :

- la nécessité de politiques d'accueil plus généreuses, en faveur des migrants,
- l'engagement pris par le Président de mettre fin aux expulsions de bidonvilles sans solution,
- son inquiétude quant au « bail mobilité » évoqué par l'actuel Président de la République.

Michel Pelenc, Directeur Général de SOLIHA :

Souligne que l'objectif du volet locatif de l'ANAH a diminué à 6 000 logements par an contre jusqu'à 40 000 logements par le passé ; que le retrait des collectivités territoriales et les conseils départementaux pose problème pour emporter la conviction des propriétaires ; que les dispositifs existants touchent tout particulièrement leurs limites dans les DROM avec des besoins très différents selon la démographie du territoire concerné ; souligne la nécessité de mobiliser les banques (éco-prêts) dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Armelle Guillembet, Secours Catholique :

Rappelle la nécessité de placer la personne au cœur des politiques à concevoir, ainsi que la gravité des conséquences de l'augmentation des expulsions : demande le renforcement des CCAPEX et des dispositifs entourant le DALO.

Jean-Marc Borello, Président du Groupe SOS Solidarité :

Expose l'importance d'innover en matière d'intermédiation locative pour créer 40 000 places supplémentaires, le besoin d'un mode d'intermédiation locative avec accompagnement spécifique dans leur logement et leur citoyenneté pour les migrants primo-arrivants, le maillage entre pension de famille et situations les plus fragiles nécessitant un suivi supplémentaire, les besoins spécifiques des DROM, la nécessité de réfléchir aux changements en cours en termes de modification de la formation des travailleurs sociaux, le numérique comme outil d'accélération de l'insertion, le besoin de renforcer la recherche sur ces questions.

Yves Grimaldi, Directeur des Programmes Inclusion Sociale, Fondation Armée du Salut :

Réaffirme que le principe d'inconditionnalité de l'accueil se trouve face au problème du tri des publics, souligne la possibilité pour l'accompagnement de prendre la forme de l'insertion par l'activité économique menant à un emploi salarié.

Réponse finale du Directeur de Cabinet du Ministre :

- Singularité du contexte des élections législatives ;
- Volonté présidentielle de renouveler l'action publique par des feuilles de route dans les ministères, y compris en matière de logement, avec un volet programmatique ;
- Besoin d'évaluation et de retours d'expérience empêche le gouvernement de prendre seul l'initiative d'actions fortes : les initiatives devront être portées ensemble, chacun portant des responsabilités distinctes;
- Exigence de moins de formalisme administratif et de plus de transparence ; question de la compatibilité de la cotation avec l'exigence de fluidité des parcours ;
- D'autres acteurs seront invités par le ministère ; concernant les collectivités territoriales, dont le ministre partage la charge avec le ministère de l'Intérieur,¹ le président a demandé au ministre d'établir rapidement une logique effective de contractualisation de leurs engagements avec l'Etat, avec des moyens juridiques simplifiés et adaptés ; la Conférence Nationale de Cohésion des Territoires, dont le lancement effectif aura lieu mi-juillet, déclenchera à cette fin une série de rencontres visant à préparer des programmes opérationnels ; le logement fait partie des chantiers concrets de la contractualisation prévue ;
- Volonté d'inciter à augmenter l'offre de logements sur les zones tendues;
- Loi de finances désignée comme l'occasion d'afficher des priorités et argumentaires visant à convaincre et à faciliter l'arbitrage du Premier Ministre, suite au dialogue entamé, mais « toute dépense nouvelle doit être gagée » ;
- Polycopié ci-joint expose les propositions du ministre, qui prend acte des axes qui ont fait consensus lors de la présente rencontre.

¹ Décret d'attribution 2017-1075 : « Conjointement avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, il veille à ce que la politique à l'égard des collectivités territoriales contribue à renforcer la cohésion entre les territoires. En lien avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, il participe au dialogue national avec les collectivités territoriales.

Il participe, en lien avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et le ministre de l'action et des comptes publics, à la définition de la politique de solidarité financière entre les collectivités territoriales ainsi qu'à la définition des orientations du Gouvernement concernant la fonction publique territoriale. »